

# DÉLÉGATION DE SIGNATURE

## La Présidente de l'Université de Strasbourg

- VU** le code de l'éducation et notamment son article L 712-2
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg et notamment son article 31
- VU** les décisions portant organisation des achats de l'Université de Strasbourg, validées.

### DÉCIDE

#### Frédérique Berrod

Présidente

#### Affaire suivie par

Isabelle Kittel

Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77

isabelle.kittel@unistra.fr

#### Article 1

Délégation de signature est accordée à Madame Caroline WOLFF, Directrice des finances, à effet de signer :

- les actes financiers en dépenses et en recettes des prestations internes de l'établissement,
- tous les actes financiers en dépenses et en recettes des lignes budgétaires en gestion centrale de l'établissement et qui concerne les CF TRA, TRAEOM, TRATEL et TRANET,
- les documents financiers relatifs à la justification de rémunérations : état récapitulatif des coûts de rémunération, demande de modification des imputations des éléments de paie.

#### Article 2

Dans le cadre des affaires financières et dans certaines situations particulières (notamment en cas d'absence ou d'empêchement de l'ordonnateur délégué) et durant les périodes de fin de gestion (15 au 31 décembre) de chaque exercice, délégation de signature est accordée à Madame Caroline WOLFF, Directrice des finances, à effet de certifier le service fait des dépenses engagées sur l'ensemble de l'établissement.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Caroline WOLFF, Monsieur Sébastien KAISER reçoit délégation de signature.

#### Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Caroline WOLFF et de Monsieur Sébastien KAISER, Monsieur Jean-Christophe RUH reçoit délégation de signature.

#### Service des affaires juridiques et institutionnelles

20A rue René Descartes

CS 90032

F-67081 Strasbourg Cedex

Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77

[www.unistra.fr](http://www.unistra.fr)

## **Syndic**

### **Article 5**

Délégation est accordée à Madame Caroline WOLFF, Directrice des finances et à Monsieur Sébastien ISMAIL, Responsable du bureau du syndic, à effet de signer :

- Tout document financier et comptable relevant de l'exécution du Centre Financier de la DPIARC en dépenses et en recettes.
- Tout document administratif et contrat relevant de ses attributions.

### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Caroline WOLFF et de Monsieur Sébastien ISMAIL, Monsieur Jean-Christophe RUH, Responsable du département du Budget et de l'exécution budgétaire, reçoit délégation de signature.

### **Article 7**

La délégation est publiée sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

La délégation prend effet à compter de la date de publication. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

La Directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Strasbourg, le 11 septembre 2025



La Présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'FB' with a flourish.

Frédérique Berrod

**Transmission à :** Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Madame la Directrice générale des services, Monsieur l'Agent comptable, Madame la Directrice des finances, Madame la Directrice des ressources humaines, aux intéressés.